



BOURSE AUX VETEMENTS

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

La vente est réservée aux exposants non professionnels.

Les exposants doivent être majeurs.

L'inscription des exposants se fait par fiche d'inscription par retour de courrier au CCAS de REDESSAN (13 rue de la République – 30129 REDESSAN) ou par mail à ccas@redessan.fr dans la limite des places disponibles.

Une fois le quota de participants atteint, l'organisateur est en droit de refuser les inscriptions.

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée (bulletin complété, rendu avec le droit d'inscription ainsi que le règlement intérieur signé).

Il est interdit de s'inscrire et d'attribuer son emplacement à une autre personne.

Le droit d'inscription est de 5.00 € par emplacement. Chaque emplacement mesure approximativement 3 mètres linéaires et est équipé d'une table et de deux chaises. Il est interdit de rajouter vos propres tables. Selon les articles proposés, il est recommandé aux exposants d'apporter un portant.

L'implantation des emplacements sera définie par l'organisateur de façon à respecter les règles de sécurité applicables, en particulier, l'accès aux issues de secours. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à toute personne qu'il ne jugerait pas dans l'esprit de la manifestation.

Les emplacements seront attribués par ordre de retour des bulletins d'inscription, et dans la limite des places disponibles. Si plusieurs exposants souhaitent être installés côte à côte, il est recommandé de faire une réservation unique de plusieurs emplacements. En cas d'emplacements restant vacants, ils pourront être répartis aux personnes en faisant la demande.

Les vêtements mis en vente devront être conformes à la législation en vigueur. La vente d'alimentation, boissons, copie de D.V.D, C.D, etc... est strictement interdite sous peine d'expulsion.

L'organisateur se réserve le droit de faire retirer tout objet ne rentrant pas dans le cadre d'une bourse aux vêtements.

Les articles trop endommagés seront également retirés.

La vente de sous-vêtements, quelque soit leur état, n'est pas autorisée. En revanche la vente de produits accessoires (chapeaux, casquettes, maroquinerie, bijoux, ceintures, chaussures...) est autorisée.

Par respect pour les participants, tous les articles proposés doivent être propres, complets, en bon état.

Les ventes se font directement entre « exposants » et « acheteurs », aucune transaction ne passe par l'organisateur qui se décharge de toute responsabilité en cas de problèmes liés à l'état du matériel et articles vendus pendant la bourse.

Les objets et vêtements exposés demeurent sous la responsabilité des propriétaires.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations. Il ne sera fait aucun remboursement.

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs.

Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur.

Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance.

L'installation des exposants pourra se faire le jour de la bourse à partir de 8h00 à la salle polyvalente Numa GLEIZES.

La vente débutera à 9h00 pour terminer à 15h00.

Les articles invendus pourront être remis au CCAS qui les fera parvenir à une association caritative, ou en fera don aux bénéficiaires du CCAS.

L'ensemble des détritrus (cartons, sacs, papiers...) ne peuvent rester sur place. Les exposants doivent libérer l'espace après avoir débarrassé leurs articles pour 16h00 maximum.

Avec leur inscription, les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage :

Code de commerce (art. L310-2, L310-5, R310-8, R310-9, R310-19)

Code pénal (art. 321-7, 321-8, R321-9, R321-12)

Loi n°2008-776 du 4 août 2008

Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009.

Le présent règlement est à disposition à la Mairie de REDESSAN.

La présence à cette manifestation implique l'acceptation du règlement dans sa totalité.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée, par les organisateurs, de quitter les lieux.

Nom et Prénom :

Date :

Signature :